

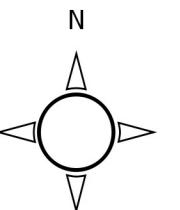
SECTEURS ET INVENTAIRE

	Limite de site patrimonial remarquable		Places et cours
	Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable		Arbre remarquable
	Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques		Cours d'eau
	Immeuble protégé		Point d'eau ou source
	Élement extérieur particulier		Immeuble bâti ou non bâti à réqualifier
	Mur et clôture protégés		Espace vert à créer ou à réqualifier
	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine		Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à réqualifier
	Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)		Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
	Parcs ou jardins de pleine terre		Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
	Espaces libres végétalisés		

Autres éléments
Habitat des éléments extérieurs particuliers
1. Ports, portes,
2. Murages, porches
3. Vestiges architecturaux anciens (portes, fenêtres,...)
4. Vestiges archéologiques
5. Monuments aux morts
6. Autres éléments

anneboissay

ARCHITECTE du PATRIMOINE


Date : décembre 2022
Echelle : 1/2 000
